

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

OCT 27 1980

CONFERENCE



Distr.
LIMITEE

A/C.5/35/L.14/Rev.2
23 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 96 de l'ordre du jour

PLAN DES CONFERENCES : RAPPORT DU COMITE DES CONFERENCES

Projets d'amendements établis à la suite de nouvelles
consultations officieuses et présentés par le
Président à la Commission, pour examen

Le Président de la Cinquième Commission transmet ci-après à la Commission, pour examen, les projets d'amendements suivants aux recommandations 3 et 5 du Comité des conférences, figurant au paragraphe 70 de son rapport (A/35/32). Ces projets d'amendements ont été rédigés à la suite de nouvelles consultations officieuses entre les délégations.

1. Supprimer dans la recommandation 3 la section C des directives (directives 9 à 13), intitulée "Contrôle et limitation de la documentation".
2. Supprimer l'annexe III.
3. Ajouter dans la recommandation 5, un nouveau paragraphe à la suite du paragraphe 4 du projet de résolution :

"Prie le Comité des conférences, compte tenu des débats au cours de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, de réexaminer la question des directives relatives au contrôle et à la limitation de la documentation pour les conférences spéciales, et de présenter un rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session."